

L'an **2023** et le **21 DÉCEMBRE** à **19 heures**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire, sous la présidence de monsieur Jacques CHABOT.

Quorum :

Conseillers en exercice : 61
Conseillers titulaires et suppléants présents : 53
Conseillers votants : 55

Dont pouvoirs : 6

Membres titulaires présents :

Mesdames PIGNOCHET Isabelle (3^{ème} adjointe Baignes), AUTHIER-FORT Claire (Vice-Présidente - 1^{ère} adjointe Barbezieux), DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Maire-délégué Barbezieux), DELAHAYE Françoise (5^{ème} adjointe Barbezieux), PEREZ Géraldine (Conseillère municipale Barbezieux), PAULHAC Laëtitia (3^{ème} adjointe Barret), GUETTÉ Marie-Claude (Maire de Berneuil), GOUFFRANT Marie-Hélène (Vice-Présidente - Maire de Chillac), BELLY Michèle (5^{ème} adjointe Coteaux-du-Blanzacais), BAUDOUIIN Line (Maire de Guimps), LAGARDE Isabelle (Vice-Présidente - Maire d'Oriolles), BELLOT Marie-Claude (1^{ère} adjointe Reignac), MONNEREAU Françoise (Maire de Saint-Médard-de-Barbezieux), MAHIAS Marie-Josèphe (Maire de Sainte-Souline), Christine MEIGNEIN (Conseillère municipale Val des Vignes), Elsa BOIBELET AVRIL (Vice-Présidente – conseillère municipale Val des Vignes).

Messieurs MOREAU Philippe (Maire d'Angeduc), DUBOJSKI Michel (Vice-Président - Maire de Baignes), MEURAILLON André (Maire de Barbezieux), DELATTE Benoît (Vice-Président - Conseiller municipal Barbezieux), BOBE Philippe (4^{ème} adjoint Barbezieux), RENAUDIN Vincent (6^{ème} adjoint Barbezieux), PROVOST Jean-Jacques (4^{ème} adjoint Barret), HERROUET Jean-Pierre (Maire de Bécheresse), TÉTOIN Gaël (Maire de Boisbretreau), MAUDET Didier (Maire de Brossac), TUTARD Christophe (Vice-Président - Maire de Challignac), CHAPPA Patrice (1^{er} adjoint Champagne-Vigny), VEYSSIERE Jean-Marie (Maire de Chantillac), BARON Frédéric (Maire d'Etriac), GADRAT Aurélien (Maire de Guizengeard), BONNAUD Pascal (Maire de Lachaise), CHABOT Jacques (Président – Maire de Ladiville), DESSE Bernard (Maire de Le Tâtre), BERGEON Frédéric (Maire de Montmérac), LEMBERT Didier (1^{er} adjoint Montmérac), DE CASTELBAJAC Dominique (Passirac), MONTENON Thierry (Maire de Pérignac), HUNEAU Patrick (Maire de Saint-Aulais-la-Chapelle), DUBROCA Allain (Maire de Saint-Palais-du-Né), VARENNE Michel (Maire de Salles-de-Barbezieux), HUGUES Jacky (Maire de Touvérac), BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président – Conseiller municipal Val des Vignes), CHAIGNAUD Eric (5^{ème} adjoint Val des Vignes), LE FLOCH Gilles (2^{ème} adjoint Vignolles).

Membres suppléants présents :

Mesdames BARBOTIN Audrey (1^{ère} adjointe Etriac), PIGEAUD Annick (1^{ère} adjointe Guimps).

Messieurs BARBOTEAU Pierre (1^{ère} adjoint Boisbretreau), ARNAUD Yvon (1^{ère} adjoint Bors de Baignes), BOUTIN Christian (1^{er} adjoint Condéon), PETIT Bernard (1^{er} adjoint Oriolles), ROBIN Eric (1^{er} adjoint Saint-Bonnet).

Etaient excusés :

Mesdames COURIBAUT Carole (7^{ème} adjointe Barbezieux), SWISTEK Florence (3^{ème} adjointe Barbezieux), AUBRIT Marie-Claire (Maire de Saint-Félix).

Messieurs BUZARD Laurent (2^{ème} adjoint Barbezieux), RENAUD Hervé (Conseil municipal Barbezieux), FONTENOY Yann (Conseil municipal Barbezieux), TESTAUD Alain (Maire de Lagarde sur le Né), GODET Sylvain (1^{er} adjoint Sauvignac).

Assistaient à la séance :

Madame BORDAT-PIVETAUD Christine (assistante projets qualités)
Madame SULTER Caroline (agent d'accueil)
Madame MARIE-BOURGEOIS Séverine (Chargée de communication)
Monsieur THERY Rémi (chargé de mission habitat)
Madame ROBERT Valérie (responsable service environnement)
Madame BRIFFA Amélie (responsable service IADS)

L'ordre du jour de la séance :

N°1 - Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CDC 4B et abrogation des cartes communales de Bécheresse, Champagne-Vigny, Chantillac, Chillac, Montmérac, Passirac, Pérignac, Salles-de-Barbezieux, Saint-Médard-de-Barbezieux et Vignolles

N°2 - Instauration de la déclaration préalable obligatoire pour les clôtures

N°3 - Instauration du Droit de Préemption Urbain sur les communes couvertes par le PLUi de la CDC 4B sud Charente

N°4 - Instauration du permis de démolir obligatoire, y compris hors secteur protégé au titre des bâtiments de France (secteur ABF)

N°5 - Convention de partenariat entre les EPCI de Charente et le CAUE 16 - Mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat – année 2024

N°6 - Révisions des Attributions de Compensation, part fonctionnement des compétences

N°7 - Décision modificative n°3 du budget général et des budgets annexes

N°8 - Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux

N°9 - Vente de la parcelle A 814 sur la commune de Val des Vignes à Monsieur FABAREZ ou ses représentants

N°10 - Approbation du principe de cession et saisine des services France Domaines pour les parcelles YE 5 et YP 26 sur la Zone d'activité du Passe-Taureau à Brossac

N°11 - Demande de subventions pour les travaux d'investissement sur les équipements - année 2024

N°12 - Revalorisation du coût journalier du transport Touvérac - Le Tâtre en régie CdC 4B année scolaire 2023/2024

N°13 - Actualisation de la tarification des repas à compter du 1^{er} janvier 2024

N°14 - Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028

N°15 - Ouverture de crédits sur le budget 2024 au compte 65748 pour le versement du 1^{er} acompte 2024 aux gestionnaires des services petite enfance - enfance jeunesse

N°16 - Evolution de la tarification des Accueils de Loisirs sans Hébergements

Monsieur le Président annonce que les débats sont accessibles au public en direct de manière électronique via facebook.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Marie-Hélène GOUFFRANT se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 16 novembre 2023.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 14 octobre au 24 novembre 2023.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'une délibération supplémentaire vient s'ajouter à l'ordre du jour ayant pour objet la modification du tableau des effectifs dans le cadre de l'arrivée de Dimitri CAZENAVE, nouveau DGS au grade d'attaché hors classe, à compter du 17 janvier 2024. L'ordre des délibérations s'en trouve donc modifié.

Le conseil communautaire approuve cette modification à l'unanimité.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CDC 4B et abrogation des cartes communales de Bécheresse, Champagne-Vigny, Chantillac, Chillac, Montmérac, Passirac, Pérignac, Salles-de-Barbezieux, Saint-Médard-de-Barbezieux et Vignolles

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente rappelle les étapes de l'élaboration du PLUi sur notre territoire qui a fait l'objet d'une conférence des maires, juste avant ce conseil communautaire, pour présenter les conclusions de l'enquête publique et les modifications apportées au dossier de PLUi depuis l'arrêt.

Madame la Vice-Présidente propose aux délégués communautaires d'approuver le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des 4B sud Charente, d'abroger les cartes communales de Bécheresse, Champagne-Vigny, Chantillac, Chillac, Montmérac, Passirac, Pérignac, Salles-de-Barbezieux, Saint-Médard-de-Barbezieux et Vignolles, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches en découlant et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à la majorité avec 8 voix contre et 2 abstentions.

Mesdames Claire AUTHIER-FORT, Françoise DELAHAYE et Christine MEIGNEIN arrivent à 19h30.

Madame la Vice-Présidente informe de l'organisation d'une réunion à l'attention des secrétaires de mairie le mardi 30 janvier 2024 toute la journée consacrée à l'Instruction des Autorisations du Droit des Sols.

Instauration de la déclaration préalable obligatoire pour les clôtures

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur l'ensemble du territoire du PLUi de la CDC 4B sud Charente, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches en découlant et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération

Les membres du conseil approuvent la délibération à la majorité avec 2 voix contre.

Instauration du Droit de Prémption Urbain sur les communes couvertes par le PLUi de la CDC 4B sud Charente

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération.

Monsieur Didier MAUDET demande si le droit de prémption urbain se limite aux zones à urbaniser.

Madame la Vice-Présidente répond par l'affirmative pour les communes. Tout ce qui relève de l'économie, c'est la communauté de communes, tout le reste, c'est la commune.

Monsieur Rémi THERY précise que si l'on est en zone urbaine, on peut préempter, si l'on est en zone agricole ou naturelle, il y a uniquement l'emplacement réservé qui pourrait être compatible sinon on ne peut pas préempter.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'instaurer le droit de prémption urbain sur l'ensemble des zones urbaines « U » et à urbaniser « AU » du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, de donner délégation de l'exercice du droit de prémption urbain aux communes pour les zones UA, UAa, UAb, UB, UC, UCc, UE, UT, 1AU, 1AUe, 2AU et 2AUe,

de préciser que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage dans les mairies des communes et au siège de la communauté de communes durant un mois et d'une insertion dans deux journaux (article R211-2 du Code de l'urbanisme), de préciser que le périmètre de préemption urbain sera annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal conformément à l'article R151-52 du code de l'urbanisme et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Instauration du permis de démolir obligatoire, y compris hors secteur protégé au titre des bâtiments de France (secteur ABF)

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire couvert par le PLUi de la CDC 4B sud Charente, de créer une dérogation pour les abris de jardin, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches en découlant et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Convention de partenariat entre les EPCI de Charente et le CAUE 16 - Mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat – année 2024

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente rappelle que ce service public est avant tout un service public d'informations qui vise à permettre aux administrés de répondre aux problématiques énergétiques à venir et présente la contribution financière de la Communauté de Communes qui est de 28 centimes par habitants, soit 5 577 €.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour une durée d'un an et tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Révisions des Attributions de Compensation, part fonctionnement des compétences

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président rappelle que cela fait quelques mois que l'on travaille sur ce sujet et que c'est une réflexion qui a été menée pour donner plus de capacité d'autofinancement à la collectivité. Ce qui implique la capacité à investir.

Monsieur le Président rappelle le travail de fonds réalisé avec Ecofinance, les ateliers, les conférences des maires, les formations et enfin la mise en place de deux CLECT qui se sont réunies les 25 octobre et 8 novembre. Cette dernière s'est conclue par un accord à la majorité sur la part fonctionnement et les montants des AC présentés.

Monsieur Jacky HUGUES prend la parole et revient sur les coûts moyens de fonctionnement des deux piscines et dit qu'il est très sceptique sur les chiffres fournis par Ecofinance. Il rappelle sur ces coûts moyens de fonctionnement, Barbezieux, actuellement, participe à hauteur de 30 400.00 €, c'est-à-dire 37.48 % du coût de fonctionnement de sa piscine, les communes de l'ancien canton de Baignes participent à hauteur de 47 449.00 €, c'est-à-dire 70.76 % du coût de fonctionnement de leur piscine. Monsieur Jacky HUGUES s'étonne quand on parle d'équité et de solidarité communautaire. Avant de parler d'équité, Monsieur Jacky HUGUES pense qu'il aurait fallu mettre à plat ces participations et les recalculer de façon à avoir une répartition équitable et solidaire, ce qu'il a toujours dit.

Monsieur le Président répond qu'il en a été débattu longuement et qu'il faut avancer sur ce sujet. On ne peut pas rester dans une situation où l'on fait réunion sur réunion. La CLECT a fait une proposition, il y a un vote en conseil communautaire et derrière, il y aura un vote dans chaque conseil municipal. Monsieur le Président espère que les votes pour ou contre de ce soir se retrouveront dans les votes des conseils.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de valider le montant des attributions de compensation tel qu'indiqué dans le tableau financier de synthèse présenté, d'autoriser Monsieur le Président à appeler et verser par douzième les sommes indiquées dans le tableau de synthèse et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à la majorité qualifiée avec 10 voix contre et 8 abstentions.

Monsieur André MEURAILLON fait une mise au point quant à la dernière CLECT sur la partie des AC d'investissement et le projet de piscine à Barbezieux. Pour les AC de fonctionnement, il précise qu'il avait demandé qu'elles soient revues, sur le scolaire, sur l'enfance jeunesse et informe que la commune de Barbezieux donne largement sa part.

A la suite du vote de ce soir, il espère voter l'AC d'investissement car le territoire a besoin de cette piscine.

Monsieur le Président répond que l'idée est d'affiner le coût d'un équipement sur Barbezieux, d'avoir des possibilités d'amélioration sur la piscine de Baignes sans avoir recours aux bureaux d'études. On verra comment la solidarité s'organise.

Monsieur le Président précise que le travail de la CLECT en investissement a juste commencé.

Pour poursuivre sur les investissements, Monsieur Jacky HUGUES répète qu'il est sceptique sur les chiffres fournis et n'est pas d'accord sur les méthodes de calcul.

Un vif échange s'instaure.

Monsieur le Président répond que les chiffres n'ont pas été inventés et que la CdC ne peut pas être plus transparente. Il demande à Monsieur HUGUES d'arrêter de remettre en cause les chiffres communiqués.

Monsieur Jacky HUGUES affirme qu'il y a des doublons dans les chiffres donnés par Ecofinance.

Ce sujet sera de nouveau évoqué.

Décision modificative n°3 du budget général et des budgets annexes

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président détaille et explique les ajustements prévus.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'adopter la décision modificative n°3 du budget général et des budgets annexes 2023 de la CdC 4B.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver la désignation des personnes qualifiées en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus que sont : Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public et les modalités de fonctionnement mentionnées.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président commente les tableaux et propose au conseil communautaire de fixer les listes des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet dans le cadre du recrutement du futur Directeur Général de la Communauté de Communes : un poste correspondant au grade d'attaché hors classe est créé et la nomination d'un agent dans le cadre des avancements de grade : un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est créé.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Vente de la parcelle A 814 sur la commune de Val des Vignes à Monsieur FABAREZ ou ses représentants

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'abroger la délibération n°2019-01-17 du 14 février 2019, d'approuver la vente dudit terrain sur la commune de Val des Vignes au prix de 12 153 € net vendeur et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente avec M. FABAREZ ou toute personne morale le représentant.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Approbation du principe de cession et saisine des services France Domaines pour les parcelles YE 0005 et YP 0026 sur la Zone d'activité du Passe-Taureau à Brossac

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver le principe de cession des parcelles YE 0005 et YP 0026, d'autoriser Monsieur le Président à mener des négociations de gré à gré pour la cession des parcelles YE 0005 et YP 0026 de la zone du Passe-Taureau à Brossac et d'autoriser Monsieur le Président à signer des protocoles d'accords dans le cadre précité.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Président explique que c'est une belle opportunité et un très beau projet.

Demande de subventions pour les travaux d'investissement sur les équipements - année 2024

Monsieur le Vice-Président délégué aux travaux et à la voirie présente la délibération et détaille les travaux d'investissement 2024 prévus pour un montant total de 140 102.68 € HT.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver l'ensemble des opérations présentées et de solliciter les financements suivants :

- 70 051.34 € au titre de la dotation d'investissement d'État.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Revalorisation du coût journalier du transport Touvérac - Le Tâtre en régie CdC 4B année scolaire 2023/2024

Monsieur le Vice-Président en charge de l'éducation présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de valider l'évolution de la régie de transport de Touvérac-Le Tâtre appliquée à la variation kilométrique du circuit pour déterminer le coût du service, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} septembre 2023, à 134.59 €.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Actualisation de la tarification des repas à compter du 1^{er} janvier 2024

Madame Laëtitia PAULHAC quitte la séance à 20h15.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'éducation présente la délibération. Monsieur le Vice-Président explique qu'il s'agit de fixer un tarif pour les élèves qui bénéficient d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et de passer à 3.15 € le repas en ALSH.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de fixer les prix des repas tels que présentés, à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

- 1 € le panier repas PAI
- 3.15 € / repas pour les enfants fréquentant l'ALSH et l'école multisports et numérique

Les autres tarifs restent inchangés.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Président informe qu'il souhaite revoir le prix des repas en 2024 au vu de l'augmentation des matières premières, le delta s'accroissant entre le coût de fabrication d'un repas et le prix payé par les familles.

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024/2028

Madame la Vice-Présidente déléguée à l'enfance jeunesse et au monde associatif présente la délibération. Madame la Vice-Présidente rappelle le partenariat établi entre la CAF de la Charente, la MSA, l'Etat, le Département et la Communauté de Communes pour la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la petite enfance, de la jeunesse, de l'accompagnement à la parentalité, du logement et de l'accès aux droits.

Madame la Vice-Présidente informe que le renouvellement de la Convention Territoriale a été établi autour de 5 axes :

- Animation de la Vie Sociale
- Structurer une démarche d'accès aux droits et aux services
- Attractivité du territoire
- Dynamique partenariale
- Insertion et Inclusion

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire de valider le projet « familles » sur le territoire des 4B sud Charente et d'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale 2024/2028 qui permettra l'application de ce projet.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Ouverture de crédits sur le budget 2024 au compte 65748 pour le versement du 1^{er} acompte 2024 aux gestionnaires des services petite enfance - enfance jeunesse

Madame la Vice-Présidente déléguée à l'enfance jeunesse et au monde associatif présente la délibération. Madame la Vice-Présidente informe que pour permettre aux structures concernées de maintenir le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de procéder au versement d'une avance par un premier acompte 2024 d'un montant total de 346 086.00 € sur la période du premier trimestre.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC demande comment cela fonctionnait les années précédentes. Madame la Vice-Présidente répond que nous sommes sur une année un peu particulière car les associations sont contraintes de revoir leur budget et ont besoin de trésorerie car le CSC, la Coopé des P'tits B et Câlin Malin ont un budget déficitaire car elles ont été touchées par une révision de tous les bas salaires et cela a provoqué une augmentation de leurs charges salariales qui n'étaient pas prévues.

Monsieur le Président ajoute qu'il y a trois versements par an. Les associations ont demandé pour ce 1^{er} acompte à passer en versement mensuel pour pouvoir assurer la trésorerie.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'autoriser la dépense d'un montant total de 346 086.00 € pour assurer le versement d'un premier acompte aux gestionnaires des services enfance jeunesse, d'autoriser Monsieur le Président à inscrire en priorité cette somme au BP 2024 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Evolution de la tarification des Accueils de Loisirs sans Hébergements

Madame la Vice-Présidente déléguée à l'enfance jeunesse et au monde associatif présente la délibération.

Madame Marie-Josèphe MAHIAS s'interroge sur la méthode de calcul.

Madame Christine MEIGNEIN demande la durée de l'expérimentation. Madame la Vice-Présidente explique qu'elle est fixée à un an puis il y aura des phases d'évaluation avec la CAF et restitution d'un bilan. Ensuite, il sera déterminé si l'expérimentation est poursuivie ou non.

Madame la Vice-Présidente ajoute que le CSC et l'ATLEB bénéficient d'aides financières pour la mise en place de cette tarification.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire de fixer les nouveaux tarifs expérimentaux des ALSH du territoire de la CdC 4B, applicables au 1^{er} janvier 2024, comme suit :

- Taux d'effort appliqué : 1% du quotient familial
- Prix plancher journée : 6.00 €
- Prix plafond journée : 13,50 €
- ½ journée sans repas : de 4.00 à 8.00 €.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité avec deux abstentions.

Questions diverses

Monsieur Didier MAUDET aborde le sujet des ZAENR. Madame Marie-Hélène GOUFFRANT explique qu'il y a eu un premier atelier à Chillac pour donner les directives pratiques afin de définir ces zones. D'autres ateliers seront organisés dans les semaines à venir. Il est possible de se rapprocher des services compétents de la CdC pour obtenir des cartes de zonage à la parcelle.

Dans le cadre du démarrage des audits énergétiques dans les communes, Madame Marie-Hélène GOUFFRANT dit qu'il ne faut pas hésiter à faire un retour du ressenti sur le professionnalisme du technicien.

Monsieur le Président fait part de l'agenda aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 20 heures 40.

Jacques CHABOT
Président

Marie-Hélène GOUFFRANT
Secrétaire de séance

